

## RETRAIT DE CANDIDATURE

# AUX ÉLECTIONS DE LA CME, CMEL OU CCM

Je soussigné(e) :

Code APH	Nom usuel	Prénom	Grade

GHU ou établissement hors GHU d'affectation	Site d'affectation

Déclare retirer ma candidature aux élections :

Élections	Collège	Sous collège
<input type="checkbox"/> CME		
<input type="checkbox"/> CMEL		
<input type="checkbox"/> CCM		

### Attention

Les retraits de candidature ne sont possibles que durant l'entre-deux tour. Les désistements devront être déposés entre le 23 octobre 09H00 et le 30 octobre 2023 - 17H00

### Signature

--

**Pour la CME :** document à transmettre par courrier électronique à [elections.cme.sap@aphp.fr](mailto:elections.cme.sap@aphp.fr) ET courrier recommandé avec A.R. au directeur du Département des affaires médicales du siège ou par remise en main-propre à l'adresse suivante :

**APHP DPQAM/DAM – Elections de la CME – 55 boulevard Diderot – CS 22305 – 75610 Paris Cedex 12.**

*Accès piéton par le 34 rue Crozatier ou 184 rue du Faubourg Saint-Antoine – 75012 Paris. Bâtiment Nouveau Siège – 3<sup>ème</sup> étage*

**Pour les CMEL et les CCM :** document à transmettre par courrier recommandé avec A.R. au directeur du GHU auquel vous êtes rattaché, ou remis en main-propre contre récépissé. Un duplicata par courrier électronique est à adresser à [elections.cme.sap@aphp.fr](mailto:elections.cme.sap@aphp.fr)

Accusé de réception du retrait de candidature	
Retrait reçu le :	Retrait validé le :